

CESSION GRATUITE DE TERRAINS PAR SEBL : n° 700

Le Maire rappelle à l'assemblée que par actes d'échange reçus les 9 et 18 Avril 1974, par Maître MULOT, Notaire à NANCY, la Société d'Equipement du Bassin Lorrain, 48 place Mazelle à METZ Moselle, a cédé à la Commune une parcelle de 730 m<sup>2</sup> et la Commune a cédé à SEBL après déclassement, l'ancien chemin de Chauvémont d'une surface de 2 150 m<sup>2</sup>.

Pour compléter l'assiette de la route d'accès aux parcelles VACUFRANCE sur la zone industrielle, SEBL propose de céder gratuitement à la Commune de LUDRES deux parcelles cadastrées

- AE n° 57 superficie 3 a 55
  - AE n° 56 superficie 0 a 52
- soit au total une surface de 407 m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la cession gratuite à la Commune des parcelles cadastrées AE n° 57 superficie 3 a 55 et AE n° 56 superficie 0 a 52, proposée par la SEBL à METZ, est acceptée,

- le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession.